



### Swisscom augmente son dividende à CHF 21 par action

**Lors de l'Assemblée générale de Swisscom qui a eu lieu aujourd'hui à Zurich, les actionnaires ont approuvé toutes les propositions du Conseil d'administration. Ils ont décidé de relever le dividende de 5%, à CHF 21. Il s'agit de la neuvième augmentation consécutive du dividende. L'Assemblée a donné décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction du groupe pour l'exercice 2010. Le 1<sup>er</sup> septembre 2011, Hansueli Loosli accédera à la présidence du Conseil d'administration de Swisscom.**

La 13<sup>e</sup> Assemblée générale de Swisscom SA a réuni à Zurich 1 758 actionnaires représentant 84,9% des actions avec droit de vote. Fin mars 2011, le nombre total des actionnaires de Swisscom enregistrés était d'environ 60 000.

#### **Un exercice 2010 couronné de succès**

Le président du Conseil d'administration, Anton Scherrer, se félicite des succès remportés par Swisscom lors de l'année qui s'achève. «Dans un contexte économique encore incertain, les consommateurs ont quelque peu regagné confiance. Le chiffre d'affaires consolidé atteint certes à peine le niveau de l'année précédente et le bénéfice net a baissé de 7%. Mais nous estimons que cette année a tout de même été couronnée de succès car, corrigé des effets de change, le chiffre d'affaires affiche une croissance de 2,1%. Compte tenu d'effets exceptionnels uniques, le bénéfice net a progressé de 1%.»

#### **L'augmentation du dividende génère un rendement d'environ 5%**

Les actionnaires ont approuvé le rapport annuel, les comptes consolidés et les comptes annuels 2010. Ils ont en outre entériné la proposition du Conseil d'administration de fixer le dividende ordinaire à CHF 21 bruts par action (exercice précédent: CHF 20). Il s'agit de la neuvième augmentation consécutive du dividende. Cette distribution permet à Swisscom de réduire encore son endettement net et, partant, d'accroître sa flexibilité financière. A l'aune du cours boursier actuel, le rendement du dividende représente 5% environ.



Le montant total du dividende s'élève à CHF 1088 millions. CHF 466 millions – exonérés de l'impôt anticipé – sont distribués à partir de réserves issues d'apports de capital et CHF 622 millions à partir de réserves disponibles. Le versement de CHF 16.80 nets au total par action sera effectué à partir du 29 avril 2011.

L'Assemblée a donné décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction du groupe pour l'exercice 2010. Lors d'un vote consultatif, l'Assemblée a approuvé le rapport de rémunération.

### **Hansueli Loosli devient président du Conseil d'administration le 1<sup>er</sup> septembre 2011**

Concernant les élections au Conseil d'administration, l'Assemblée générale a approuvé la modification suivante des statuts: en cas de besoin, le nombre des membres du Conseil d'administration pourra être provisoirement relevé ou il sera possible de déroger à la durée du mandat de deux ans. Les nouvelles dispositions des statuts ouvrent ainsi une plus grande marge de manœuvre pour les futurs plans de succession.

Anton Scherrer avait déjà annoncé en septembre 2009 qu'il quitterait le Conseil d'administration en 2011. Hansueli Loosli a été élu nouveau président du Conseil d'administration. Il assumera cette fonction à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011, après avoir cessé d'exercer ses activités opérationnelles au sein du groupe Coop. Afin que soit assurée une succession en douceur à la présidence, Anton Scherrer a été élu pour une période allant jusqu'au 31 août 2011.

Theophil H. Schlatter a été élu comme nouveau membre du Conseil d'administration. Il est prévu qu'il remplace en 2012 Othmar Vock, l'actuel président du comité Révision. Ce dernier a été réélu pour un an au Conseil d'administration. Avec l'élection de Theophil H. Schlatter, le Conseil d'administration comprendra temporairement 10 membres, jusqu'au départ d'Anton Scherrer.

Michel Gobet, Thorsten G. Kreindl et Richard Roy ont été réélus au Conseil d'administration pour un mandat de deux ans.



# swisscom

**Communiqué de presse**

Successeur de Felix Rosenberg en tant que représentant de la Confédération, Hans Werder prend place dans les rangs du Conseil. Le représentant de la Confédération est délégué par le Conseil fédéral et non pas élu par l'Assemblée générale.

<http://www.swisscom.ch/assemblee-generale>

Zurich, le 20 avril 2011